



## Droit du Travail

36 MINUTES POUR DÉCIDER DE CHANGER DE MONDE !

vendredi 7 juillet 2017, par Ben

Sommaire

- Refusons tout affaiblissement
- Travailler moins pour travail

**19627**  
 Coucou, j'ai vu tes réactions sur fb et je tiens à m'expliquer : ce que veut le nouveau gouvernement c'est LIBÉRER les relations de travail. Tu le redoutes parce que c'est nouveau, encore inconnu pour nous. Mais convenir de gré à gré, entre employé et employeur, du contenu du contrat de travail, c'est plus démocratique, plus moderne. Idem pour les conditions de travail avec des accords consentis avec les salariés, tu vois rien de si grave !

**19628**  
 Est-ce que tu veux dire que chaque Homme est libre de travailler là où il le désire, et chaque employeur libre d'embaucher qui lui plaît grâce à la conclusion d'un contrat dont le contenu est librement déterminé par les intéressés ?

**19629**  
 Dit autrement c'est bien ça !

**19630**  
 Mal connu de nous ? En effet ! Parce que c'est très ancien...

**19631**  
 Il s'agit là de revenir aux décrets d'Allarde (2 et 27 mars de 1791) qui posaient déjà ce principe de la liberté du travail, tu vois rien de bien moderne !

**19632**  
 Euh ... et tu as trouvé ça où ?

**19637**  
 Sur [http://www.vie-publique.fr/politique-publique/regulation-relation-travail/chronologie/](http://www.vie-publique.fr/politique-publique/regulation-relation-travail/chronologie)  
 Depuis 1791 ce qui n'a pas changé c'est que l'employeur décide seul de l'embaucher ou pas, en revanche le contenu du contrat de travail a progressivement été réglementé pour protéger l'employé en situation de subordination, des règles sont venues encadrer la rupture de ce contrat et les conditions d'exercice et de vie dans l'entreprise pour protéger la santé des travailleurs. Ce sont ces règles qui sont consignées dans le code du travail. Marcher vers 1791 c'est reculer socialement ! Tu parles d'un progrès pour l'Humanité !

**19640**  
 C'est inquiétant ce que tu dis là ...

**19641**  
 Ce n'est pas ce que je dis qui est inquiétant, c'est ce que la loi El Khomri permet de faire et ce que le gouvernement « En marche » veut poursuivre.

**19644**  
 Oui mais au Crédit Agricole nous avons une convention collective !

**19644**  
 Ne rêve pas ! Les dirigeants ont avancé la renégociation du temps de travail de septembre à juin ! Et, comme la loi Travail le permet, ils affirment leur volonté de laisser à chaque Calso régionale et entité le pouvoir d'adapter le temps de travail différemment en fonction de leurs besoins ! Alors que représentera la convention collective ?

**19641**  
 S'agit-il de revenir sur les 35h et le nombre de RTT (AJC) ?

**19636**  
 Oui ! ... entre autres ... Car ces lois de libéralisation élargissent aussi les motifs de licenciement ainsi l'atteinte des objectifs qui, hier conditionnait le versement d'une prime variable, pourrait justifier demain des licenciements ! De même ton refus d'être affecté ailleurs à faire autre chose... et ce sans indemnité ou presque si le refus ou la difficulté émanent de toi.

**19639**  
 Sérieux ... je n'avais pas vu les choses sous cet angle ...

**19638**  
 Qu'à cela ne tienne si la pression est trop grande, tu pourras user du joker « démission », tous les 5 ans, et bénéficier du chômage pour te former. Mr Macron indique la destruction de 400k des emplois dans le milieu bancaire d'ici peu et précise en revanche de gros besoins dans l'aide aux personnes...

**19637**  
 Ce n'est pas obligatoirement les aspirations professionnelles d'un employé de banque !

**19638**  
 Certes ... mais il faut être raisonnable ... alors lorsque le chômeur ne disposera plus d'allocation, après la seconde offre refusée, il apprendra à l'être ! Alors, vas-tu ? Le boulot est bouclé ! L'employeur reste libre de l'embaucher ou pas mais selon la situation, toi tu n'auras d'autre choix que d'accepter et aux conditions fixées par lui plus que par toi et sans protection de la loi ! Allez sois pas triste ... je t'aime ! Ensemble on peut changer Les choses !

**19638**  
 Cette catastrophe peut encore être évitée !

Refusons tout affaiblissement de nos protections (DROIT DU TRAVAIL) par la MOBILISATION du 12 septembre

- Ces mesures sont profondément injustes, elles augmenteront la précarité et la misère avec un effet délétère sur la consommation courante !
- La relance économique impose de meilleurs salaires et plus d'investissements (moins de dividendes versés) avec le financement d'une autre manière de produire : le financement de l'économie réelle (et non des placements financiers)

Les banques doivent y prendre toute leur part ! Il y a tant à faire pour répondre aux besoins réels

La vraie modernité passe par l'abaissement du temps de travail de l'être humain qui, sans diminution de la production assurée par des machines et des automates, doit et peut se faire sans abaissement des salaires bien au contraire !

Travailler moins pour travailler TOUS !

Travailler TOUS pour travailler MIEUX avec des services de qualité et des conditions de travail optimales !

**Rejoignez la CGT, un syndicat qui se lève contre les reculs sociaux.**

Un syndicat qui s'élève et élève la société depuis plus de 120 ans !!